

## COMMUNE DE PFAFFENHEIM

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 02 mai 2016

Le deux mai deux mil seize à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :  
STRASBACH Jean-Michel  
ELBLING Annick  
RIEFLÉ Christophe,

Mme MOLTES Pascale, Mme FRICK Sophie, M. EHRHART Armand,  
M. HANAUER Jean-Luc, Mme DUCOMMUN Laurence, M. LEVY  
Alain, Mme KRETZ Isabelle, M. WALTER Jérémy, Mme KLINGER  
Régine.

Ont donné procuration : -

Excusés : MM. THOMANN Yannick et MARCHAL Raphaël

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016.
3. Travaux de voirie 2016: choix du prestataire.
4. Autorisation d'engager les dépenses pour la pose d'un columbarium au cimetière de Pfaffenheim.
5. Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR).
6. Avenant n°1 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la commune de Pfaffenheim et le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
7. Choix de la procédure de sélection du projet d'aménagement du centre-ville.
8. Informations diverses.
  - Avant-projet de zonage du PLU.
  - Manifestations.
  - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

**POINT 1****Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour,***

**DESIGNE** Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

**POINT 2****Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016.**

Aucune observation n'a été émise.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour,***

**ADOPTE** le procès-verbal du 21 mars 2016.

**POINT 3****Travaux de voirie 2016: choix du prestataire**

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

**VU** le budget primitif 2016,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le prestataire qui effectuera les travaux de voirie 2016 de la commune.

Quatre chantiers ont été recensés :

- \* La rue de la Liberté ;
- \* Wirrenweg ;
- \* Plate-forme accueillant le terrain multisports ;
- \* Steinertweg.
- \* Divers travaux de voirie

La mairie a fait appel aux entreprises suivantes pour l'établissement de devis :

- \* LINGENHELD
- \* PONTIGGIA
- \* TP ANDLAUER
- \* TPV
- \* COLAS EST
- \* EUROVIA
- \* TORREGROSSA

La commune a retenu les trois entreprises les mieux-disantes pour déposer une offre sur la base d'un devis quantitatif et estimatif (DQE) établi par les services municipaux. Les trois entreprises invitées à déposer une offre sont les suivantes :

- \* EUROVIA
- \* TPV
- \* PONTIGGIA

Les nouvelles offres étaient à déposer en mairie pour le vendredi 29 avril 2016 à 11h.

Voici le détail des offres par chantier :

• **EUROVIA:**

- \* La rue de la liberté: 6 361,00 €
- \* Wirrenweg: 15 460,00 €
- \* Terrain multisports: 12 160,00 €
- \* Steinertweg: 29 125,00 €
- \* Divers travaux de voirie: 1 800,00 €
- \*

Soit un total de **64 906,00 € H.T.**

• **TPV:**

- \* La rue de la liberté: 10 030,50 €
- \* Wirrenweg: 16 610,00 €
- \* Terrain multisports: 10 860,00 €
- \* Steinertweg: 32 777,50 €
- \* Divers travaux de voirie: 1 770,00 €

Soit un total de **72 048,00 € H.T.**

• **PONTIGGIA:**

- \* La rue de la liberté: 9 041,50 €
- \* Wirrenweg: 16 795,00 €
- \* Terrain multisports: 7 780,00 €
- \* Steinertweg: 26 110,00 €
- \* Divers travaux de voirie: 1 380,00 €

Soit un total de **61 106,00 € H.T.**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour,***

**SELECTIONNE** l'offre de PONTIGGIA pour un montant HT de 61 106,00 euros HT,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**POINT 4****Autorisation d'engager les dépenses pour la pose d'un columbarium au cimetière de Pfaffenheim**

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

Le 15 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2015 ; figurait dans le programme des travaux, la pose d'un columbarium au cimetière de Pfaffenheim.

Les travaux n'ayant pas été entrepris en 2015, le Conseil Municipal, par délibération en date du 21 mars 2016, a approuvé le budget primitif 2016, inscrivant à nouveau la dépense pour la réalisation et la pose d'un columbarium.

Les souhaits de la municipalité ayant évolués depuis 2015, le projet a également subi des modifications.

Une nouvelle offre a été déposée par l'entreprise Poly-Marbre pour un montant HT de 11 250 euros soit 13 500 euros TTC.

Ce prix comprend la pose et la fourniture d'un columbarium de 12 cases ainsi que la pose d'une plate-forme surélevée de 20 cm pour éviter que les cases du bas soient à niveau du sol.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour,***

**SELECTIONNE** l'offre de l'entreprise Poly-marbre pour un montant HT de 11 250 euros ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**PRECISE** que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération a été inscrite au budget de la commune, section dépenses d'investissement.

**POINT 5****Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR)**

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

**VU** l'article 179 de loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Il est exposé le projet de travaux sur les chemins ruraux suivants :

- ✱ Schneckenberg pour un montant s'élevant à 69 563,60 euros HT soit 83 476,32 euros TTC ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour,**

**AUTORISE** à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des services de la Préfecture du Haut-Rhin au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux,

**PRECISE** que la recette liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget de la commune, section recettes d'investissement.

**POINT 6****Avenant n°1 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la commune de Pfaffenheim et le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme,

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil Municipal de la mise en place de l'avenant n°1 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 exposées ci-dessous :

Ce 1<sup>er</sup> avenant à la convention est passé entre :

Le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté par son Président, Michel HABIG

Et

La Commune de Pfaffenheim représentée par le Maire, Aimé LICHTENBERGER

**VU** la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme signée le 16 mars 2015 entre le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et la commune de Pfaffenheim,

**Article 1 :**

L'article 2 « Champ d'application ». Il est modifié comme suit :

La présente convention s'applique à l'instruction des :

- permis de construire ;
- permis d'aménager ;
- permis de démolir ;
- déclarations préalables ;
- certificats d'urbanisme ;
- Déclarations Nécessaires au Calcul des Impôts (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016).

La présente convention confie au syndicat la mission d'instruction des autorisations en matière d'urbanisme visées ci-dessus, ou de toute autre procédure devant s'y substituer.

**Article 2 :**

L'article 9 « Conditions financières » est modifié comme suit. Cette modification s'appliquera dès l'appel de fonds 2017.

La prestation de service réalisée par le syndicat mixte donnera lieu, annuellement, à un appel de fonds au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent, pendant toute la durée de la convention.

Le coût de la prestation, visée aux articles 2 et 5, est fixé forfaitairement à 4€/habitant, selon le chiffre issu du dernier recensement général de la population en vigueur. La commune s'acquittera de cette somme au mois de janvier.

Pour les communes qui souhaiteraient signer la présente convention, l'appel de fonds sera réalisé dès signature et le montant visé au deuxième alinéa sera divisé par 12 et multiplié par le nombre de mois durant lequel le syndicat mixte aura réalisé sa prestation de service, le mois de signature étant pris en compte.

En outre, un droit d'entrée des communes est établi en fonction des tranches de populations suivantes :

- de 1 à 500 habitants : 250 €
- de 501 à 1000 habitants : 400 €
- de 1 001 à 1 500 habitants : 700 €
- de 1 501 à 2 000 habitants : 1400 €
- de 2 001 à 5 000 habitants : 2100 €
- de 5 001 à 10 000 habitants : 3000 €
- plus de 10 001 habitants : 5000 €

Ce droit d'entrée sert à couvrir les frais d'investissement du service. La commune s'en acquittera dans un délai d'un mois après la signature de la présente convention.

**Article 3 :**

L'article 10 « Durée et résiliation » est modifié comme suit :

La convention est signée pour une durée de 6 ans reconductible tacitement.

Elle pourra être dénoncée, au mois de janvier de chaque année, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 3 mois. En cas de dénonciation par la commune, elle s'acquittera, dans un délai d'un mois, d'une pénalité forfaitaire correspondant à un an de prestation (4€/hab).

En cas de litige non résolu par voie amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes sera porté devant le Tribunal administratif de STRASBOURG.

**Article 4 :**

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour,***

**APPROUVE** l'avenant n°1 a la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la Commune de Pfaffenheim et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**POINT 7****Choix de la procédure de sélection du projet d'aménagement du centre-ville**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les nécessités et les conditions du projet de réaménagement du centre village, comprenant le secteur autour de la Mairie, avec le devenir des anciens ateliers techniques, le traitement des voiries situées aux alentours, la problématique de la mise en valeur des façades de la Mairie, la mise en œuvre d'espaces de circulations piétonnes sécurisées, la création d'une place centrale destinée aux piétons, permettant de créer un espace de convivialité correspondant à un projet de 40 ares en plein cœur du village, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de la procédure pour la sélection du projet du réaménagement du centre village.

Afin d'obtenir une vision « concrète » de l'évolution possible du projet global au centre village, la démarche proposée consiste à organiser un concours d'idées, qui va mettre en compétition 3 équipes pluridisciplinaires, qui vont remettre des plans masses, des coupes, des ambiances, des perspectives du centre village de demain.

Chacune des trois équipes présenteront leur projet lors d'une audition qui permettra d'avoir un échange. A la fin de la procédure, les idées et ambiances proposées appartiendront à la commune.

**Il n'y aura pas d'engagement sur de la maîtrise d'œuvre avec les équipes.**

Pour ce faire, la commune va créer un comité de pilotage, rassemblant l'ensemble des partenaires pouvant être intéressé par le projet.

Ce concours d'idées est ouvert aux paysagistes, ingénieurs voiries et économistes de la construction.

La désignation du mandataire sera laissée à la libre appréciation du groupement, et la possibilité de se regrouper est laissée libre.

Dans le cadre du concours d'idées, nous pouvons élargir la réflexion à l'aménagement du mur le long de la rue de la Lauch, au niveau de l'église.

Un avis d'appel public à concurrence est inséré dans la presse. Les candidatures sont transmises à la commune. Dans le cadre du déroulement de la procédure, un comité de pilotage est nommé pour préparer le travail du jury. Celui-ci ouvre les candidatures et analyse la composition du groupement, leurs références et leur motivation.

**VU** la convention signée par la commune de Pfaffenheim qui missionne l'ADAUHR d'une assistance technique au Maître d'Ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges du concours d'idées,

La composition du jury de concours d'idées désigné par le Conseil Municipal est la suivante:

### **Président du Jury**

- M. Aimé LICHTENBERGER, Maire de Pfaffenheim

### **Membres élus du Conseil Municipal de la commission d'appel d'offres (CAO)**

- M. Jean-Michel STRASBACH
- M. Yannick THOMANN
- M. Jérémy WALTER

### **Suppléants dans l'ordre de la liste**

- Mme Annick ELBLING
- Mme Laurence DUCOMMUN
- Mme Régine KLINGER

### **Personnalités présentant la même qualification que les concurrents**

- Mme Sarah MICHEL, Directrice du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- M. André HEIMBURGER, Directeur Général de l'ADAUHR

### **Personnes invitées par le Président du jury qui assisteront à la réunion avec voix consultative**

- Mme Annie BLAISON, Trésorière principale municipale de Rouffach,
- M. le Représentant de la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes

Est également nommé un comité de pilotage, composé :

- du secrétaire général,
- d'un représentant du bureau d'études ADAUHR,
- des élus membres de la commission urbanisme.

Au 1<sup>er</sup> tour : Le jugement sera effectué en fonction des critères suivants :

- composition de l'équipe, avec un coefficient de 0,4
- pertinence des références en urbanisme et paysage, avec un coefficient de 0,4
- qualité de la lettre de motivation, avec un coefficient de 0,2

**Le jury retient 3 équipes qui vont concourir.**

Une réunion est prévue avec les 3 équipes sur site, puis ils ont environ 6 semaines pour proposer un projet. La remise du projet s'accompagne d'une présentation du projet par les équipes.

#### Au 2<sup>ème</sup> tour :

Lors de l'examen des prestations produites par les trois équipes (retenues lors du 1<sup>er</sup> tour), les critères de jugement seront :

- La pertinence du schéma d'organisation général, et la prise en compte du contexte communal, avec un coefficient de 0,4
- la qualité urbaine et architecturale des propositions, avec un coefficient de 0,3
- l'économie du projet, et la proposition de phasage dans le temps, avec un coefficient de 0,3

Trois **primes** seront attribuées à l'issue du concours d'idées :

8.000 Euros HT pour l'équipe classée première,  
6.000 Euros HT pour l'équipe classée deuxième,  
6.000 Euros HT pour l'équipe classée troisième.

**Pièces graphiques et écrites** : plan masse générale, plan masse détaillé, 2 perspectives (dont une depuis la rue de l'église (place partie basse) et une depuis la place de la banque (place partie haute)), coupes, schéma de fonctionnement, description du projet, élément techniques, carnet libre, ...

Ces documents sont rendus sur 2 panneaux AO.

#### Suite de la procédure :

Le concours d'idées permet de disposer des idées et propositions faites par les 3 équipes, car celles-ci ont été rémunérées.

La commune écrit ensuite un cahier des charges sur la partie qu'elle souhaite réaliser, avec les idées qu'elle souhaite s'approprier et notamment un choix définitif sur la partie des ateliers techniques.

Une nouvelle consultation est lancée. Au vu des montants, ce sera une mise en concurrence de type marché à procédure adaptée

Les équipes ayant concourues, pourront remettre une offre.

Un contrat de maîtrise d'œuvre sera signé lors de cette deuxième procédure de consultation.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour,***

**ASSURE** la maîtrise d'ouvrage du concours d'idées

**APPROUVE** le cahier des charges de l'opération,

- LANCE** la procédure du concours d'idées,
- INSCRIT** à cet effet au budget les crédits, soit un montant d'enveloppe de 20 000 euros HT (valeur avril 2016) nécessaire à la réalisation de cette opération comprenant le montant des indemnités des équipes sélectionnées et des frais divers,
- AUTORISE** Monsieur le maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement de l'opération et à signer les actes y afférents,
- PREND** en compte la nomination de la liste des personnes ci-après.

La composition du jury de concours d'idées désigné par le Conseil Municipal est la suivante:

### **Président du Jury**

- M. Aimé LICHTENBERGER, Maire de Pfaffenheim

### **Membres élus du Conseil Municipal de la commission d'appel d'offres (CAO)**

- M. Jean-Michel STRASBACH
- M. Yannick THOMANN
- M. Jérémy WALTER

### **Suppléants dans l'ordre de la liste**

- Mme Annick ELBLING
- Mme Laurence DUCOMMUN
- Mme Régine KLINGER

### **Personnalités présentant la même qualification que les concurrents**

- Mme Sarah MICHEL, Directrice du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- M. André HEIMBURGER, Directeur Général de l'ADAUHR

### **Personnes invitées par le Président du jury qui assisteront à la réunion avec voix consultative**

- Mme Annie BLAISON, Trésorière principale municipale de Rouffach,
- M. le Représentant de la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes

Est également nommé un comité de pilotage, composé :

- du secrétaire général,
- d'un représentant du bureau d'études ADAUHR,
- des élus membres de la commission urbanisme.

**POINT 8****Informations diverses****Manifestation écoulées :**

- ✂ Dimanche 03 avril: Loto du Pfaff Music Band
- ✂ Dimanche 17 avril: Portes ouvertes au CPI
- ✂ Dimanche 17 avril: Concert à l'église – Chorale Ode
- ✂ Vendredi 22 avril: Dernière réunion avant la Journée Citoyenne
- ✂ Samedi 16 avril: Ronde des elfes – CCAR Athlétisme
- ✂ Samedi 23 avril: Marche de Nuit de l'ASP
- ✂ Samedi 30 avril: Journée Citoyenne

**Manifestations à venir :**

- ✂ Samedi 07 mai: 19<sup>ème</sup> Soirée Asperges
- ✂ Dimanche 08 mai: Cérémonie "Armistice 1945"
- ✂ Dimanche 15 mai: Grepeltournier de l'ASP
- ✂ Lundi 16 mai: Marché aux puces du Conseil de Fabrique
- ✂ Samedi 21 et dimanche 22 mai: Pêche sportive
- ✂ Mardi 24 mai: Collecte de sang
- ✂ Dimanche 29 mai: Concert de la Chorale Crescendo à l'église
- ✂ Vendredi, samedi et dimanche 3,4 et 5 juin: Festival Schauenberg
- ✂ Samedi 04 juin: Rencontre Gronau
- ✂ Dimanche 05 juin: Rencontre Communauté de Paroisses
- ✂ Samedi 11 juin: Concert de Printemps du Pfaff Music Band
- ✂ Dimanche 12 juin: Nuit de la Grande Lune – Chapelle St-Léonard
- ✂ Samedi 18 juin: Fête de la Musique du Pfaff Music Band
- ✂ Vendredi 1<sup>er</sup> juillet: Kermesse de l'école
- ✂ Dimanche 3 juillet: Assemblée Générale de l'UNC.

**Discussion sur le projet de zonage du futur PLU**

Le conseil municipal prend note du projet de zonage du futur PLU de la commune établi selon les avis recueillis lors du tour du village de la commission urbanisme du 27 février 2015 ainsi que lors de la réunion des personnes publiques associées du 14 janvier 2016.

**Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014**

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

✂ Marché inférieur à 10 000 €

- SYNAPSE: Création du Site Internet: 463,68 €.
- Garage TRANSAUTO: Véhicule Fiat Scudo pour services techniques: 8 490 €.

- Concession dans le cimetière

- Concession au nom de Monsieur BIECHY Prosper pour une durée de 15 ans.
- Concession au nom de Monsieur WIPF-SCHEIBEL Michel pour une durée de 30 ans.

✂ Acceptation d'un don de 50 € de l'Auberge "Au Bon Chasseur" et de 300 € de Groupama pour la Journée citoyenne.

✂ Ventes – achats immobiliers

- Terrain sis 8, rue du Moulin
- Habitation sise section 1 parcelle n°23 – rue du Vignoble

✂ Renouvellement de l'adhésion aux associations:

- Association des Maires du Haut-Rhin: 604,98 €

✂

Levée de la séance: 22h00

✂

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Pfaffenheim  
de la séance du 02 mai 2016**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016.
3. Travaux de voirie 2106: choix du prestataire.
4. Autorisation d'engager les dépenses pour la pose d'un columbarium au cimetière de Pfaffenheim.
5. Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR).
6. Avenant n°1 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la commune de Pfaffenheim et le Syndicat Mixte SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
7. Choix de la procédure de sélection du projet d'aménagement du centre-ville.
8. Informations diverses.
  - Avant-projet de zonage du PLU.
  - Manifestations.
  - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 <sup>er</sup> adjoint		
ELBLING Annick	2 <sup>ème</sup> adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 <sup>ème</sup> adjoint		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
DUCOMMUN Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal		
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
MARCHAL Raphaël	Conseiller municipal		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		